



DOUANE

FLASH **!NFO**

CRISE DU CORONAVIRUS SEPTIÈME AUDIO- CONFÉRENCE AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE.

Voici le compte-rendu de la réunion quotidienne entre les Organisations Syndicales et la Direction Générale des Douanes.

Ce compte-rendu aura pour objet de dresser un bilan des dispositions qui ont été prises par l'administration ainsi que des revendications qui ont été satisfaites dans le cadre de la gestion de cette crise sanitaire.

Nous en sommes tous témoin. Il y a eu du retard à l'allumage. Vous avez pu prendre connaissance de nos premiers tracts dans lesquels nous avons dénoncé avec vigueur l'indigence de la réponse administrative et l'inaction de certains directeurs (pas tous), incapables de prendre les mesures d'urgence qui s'imposaient et surtout essayant de profiter de la situation pour gratter quelques heures opérationnelles sur le dos des agents

En effet, les deux premiers jours de la crise ont été consacrés essentiellement à la mise à niveau des PCA (Plan de Continuité d'Activité) alors que nous aurions aimé avoir tout de suite des dispositions qui protègent les agents, leur santé et leur vie administrative. Ces PCA devaient être mis à niveau chaque année. Ils ne l'avaient probablement pas été depuis la crise du H1N1 de 2009.

Vous connaissez maintenant la méthode de travail de la CFDT Douane: ne jamais rien lâcher !

Nous allons donc désormais instaurer ce que nous appelons « un droit de suite » à toutes vos revendications que nous portons devant l'administration.

Vous retrouverez à la fin de ce tract l'état de la contamination en Douane

Les revendications CFDT satisfaites

- Le jour de carence est supprimé
- Une note garantissant le maintien du solde d'heures et de RH des agents de la surveillance a été rédigée.
- Fermeture certes tardive et peut-être encore incomplète des bureaux CI et Viti.
- Restriction au strict minimum des services AG et Op/Co, même si on peut encore aller plus loin.
- Garantie de rémunération pour les agents mobiles empêchés.
- Garantie de l'ISM (Indemnité de service à la mer)

Bien sûr, il peut toujours exister des errements locaux. Si bien que nous vous demandons de nous faire remonter toutes les difficultés que vous rencontrez et ce afin d'y mettre fin le plus rapidement possible.

DES MESURES QUI NE SONT PAS COMPRIS ET PAS ACCEPTÉES :

Les règles de protection pendant les contrôles douaniers (en surveillance comme en dédouanement)

Comme le gouvernement, la Direction se retranche sur une analyse médicale de la coordinatrice des médecins de prévention pour nous expliquer que le masque n'est utile que pour les palpations de sécurité et les fouilles à corps. Ainsi, le port du masque n'est pas préconisé et donc, en creux, pas autorisé pour tous les contrôles et actions du service.

C'est incompréhensible ! Des pseudo-spécialistes inondent la presse pour nous expliquer que le virus est actif plusieurs heures sur des surfaces et dans l'air. Et les douaniers doivent aller au combat la fleur au fusil.

Pour la CFDT c'est niet ! Les équipements de protection totale doivent être généralisés pour tous les contrôles douaniers qui par nature sont invasifs.

Les règles de mise en quarantaine des agents

Là aussi, c'est l'incompréhension. La direction se retranche encore derrière les médecins de prévention qui ne donnent aucune explication de leur décision.

D'après les informations qui nous ont été transmises, quand un agent est déclaré malade, les collègues qui ont été en contact avec lui 24 heures avant ses premiers symptômes, doivent être mis en quatorzaine.

Nous sommes bien entendu incapables à notre niveau de vérifier le fondement médical de cette position des médecins de prévention. Mais les agents doivent recevoir une information complète quand un de leurs collègues est déclaré malade. Pourtant, ce n'est pas fait actuellement !

Les aéroports vont craquer

Les conditions de travail dans les aéroport sont ubuesques. Il est impossible de mettre en place les conditions de travail préconisées par les médecins de prévention.

La règle de distanciation sociale n'est pas appliquée. Les voyageurs sont confinés dans les avions, ils se massent ensuite autour des tapis pour récupérer leurs bagages puis se présentent à la Douane pour contrôle ou pour la détaxe. Mais nos locaux sont exigus et impossibles à aérer ou à ventiler. Aucune mesure de nettoyage n'est prise à ce jour malgré les promesses locales.

Où est la cohérence ! Ainsi on ne protège personne, on organise la diffusion du virus !

En réponse : la DG nous informe que les aéroports régionaux sont amenés à fermer rapidement. C'est une question de jours et d'heures pour certains.

DROIT DE SUITE - ACTIVITÉ RH

Maintien de la rémunération (Heures de nuit et de dimanche) :

C'est une revendication forte de la CFDT.

Comme nous le rappelions hier, nous avons déjà localement pris ce type de mesures (notamment en frontière andorrane).

Réponse de la direction : le volume budgétaire des indemnités fonctionnelles, des heures de nuit et de dimanches est en cours d'analyse pour renvoi au ministère, qui tranchera la question.

Prime de 1000 euros.

Les agents AG/Co ne font pas d'heures de nuit. De même, de nombreux agents de la surveillance ont un nombre résiduel d'heures atypiques. Ils sont pourtant tous les jours sur le terrain, en contrôle ou pour l'accueil du public. Leur abnégation et leur courage doivent être récompensés.

La CFDT demande pour tous les douaniers qui assurent en ce moment de crise la continuité du service public, la prime de 1000 euros que le gouvernement demande aux entreprises de verser à leurs salariés. C'est à l'État de donner l'exemple.

Silence radio de l'administration.

Cote de service en surveillance :

La CFDT a demandé la rétroactivité de la note sur les cotes de service qui permet aux agents de ne pas perdre d'heures. La DG estimait cette requête recevable ».

Réponse : La DG partage notre analyse. Il reste à définir la date d'effet de la rétroactivité et une instruction sera envoyée dans les services. A suivre.

Congés annuels :

Les collègues souhaitent retirer les congés annuels posés en mars et en avril. Cela semble une évidence mais il y a encore des blocages dans les services.

Réponse de la DG : Elle partage notre analyse mais attend une validation du Ministère. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué !

Les autorisations d'absence ne généreront pas de jours RTT

Le ministre Dussopt l'a confirmé ce matin. Cette décision est injuste car les agents qui sont en Autorisation Exceptionnelle d'Absence (AEA) ne le sont pas de leur propre chef. Beaucoup d'entre eux aimeraient télétravailler mais l'administration est incapable de leur fournir les équipements et/ou les connexions. Certes, la loi prévoit bien que seules les journées travaillées génèrent des RTT mais puisque l'ont vient de donner les pleins pouvoirs au gouvernement, pourquoi ne pas légiférer pour modifier la loi ? A circonstance exceptionnelle, mesure exceptionnelle.

La CFDT va bien sûr étudier la légalité de ce dispositif et voir si des voies de recours sont possibles.

Congés imposés

Nous vous en parlions hier. Le gouvernement vient d'instaurer la possibilité de convertir des autorisations d'absence en congés. Nous sommes bien sûr farouchement opposés à cette mesure.

Interrogée à nouveau sur ce point, la DG fait patienter et renvoie la question au Ministère qui doit, ou non, en définir les modalités d'application.

DROIT DE SUITE - PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Massifier le télétravail :

Trop de collègues travaillent encore en présentiel. Quels dispositifs entend prendre la DG pour augmenter le recours au télétravail ?

Pas de réponse sur ce point

Dédouanement

Il faut des consignes claires sur les trafics soumis à normes (le sanitaire, électrique, électronique, jouets) car les agents ne peuvent pas absorber en effectifs réduits, l'ensemble du trafic.

Réponse : Le sujet est pris en charge par la Direction qui nous annonce des instructions à venir.

Maritime

La Direction Générale s'était engagée pour les marins douaniers à ne faire sortir qu'un bateau par façade une journée par semaine. Cette instruction n'est pas respectée, a priori à la demande des préfets !

La Direction a aussi promis un document sur les règles sanitaires à mettre en œuvre sur un bateau pour ne pas risquer de contagion. Nous ne voyons toujours rien venir.

Situation des agents qui habitent loin de leur lieu de travail :

Certains d'entre nous font parfois plus de 100 kms aller-retour (parfois le double) pour se rendre au travail. En ces temps de confinement et de restriction de déplacement, c'est un non sens.

La CFDT demande, pour ces collègues, des AEA ou la possibilité de renforcer une unité plus proche.

Réponse : La DG valide notre revendication et nous demande de faire remonter les contacts des agents qu'il faut aider. N'hésitez donc pas à nous saisir.

DROIT DE SUITE -ÉQUIPEMENT ET MISSION

LCF / Équipements de protection

Il ne faut plus tergiverser. Les préconisations des médecins de prévention visent uniquement à préserver la ressource en masques et autres équipements, qui est rare. Mais il est hors de question de prendre des risques inutiles. Les contrôles, en Su comme en Co, doivent être limités et réalisés avec un équipement de protection complet.

Nettoyage des locaux :

La CFDT interpellera tous les jours la Direction Générale sur le nettoyage et la désinfection régulière des locaux.

Réponse de la DG : Elle attend toujours des instructions de la DGAP sur ce sujet.

Défraiement pour les agents qui continuent de venir au bureau.

Nous le réclamons depuis la semaine dernière.

Les collègues qui sont désormais obligés d'utiliser leur véhicule personnel et n'ont plus accès aux cantines administratives, doivent être en frais de mission pour se voir rembourser leurs frais de transport et de repas.

Réponse de la DG : là aussi, la compétence serait au Ministère pour harmonisation des pratiques.

Force d'appui.

Nous nous faisons le relais de nombreux collègues qui nous contactent de plus en plus : « Serons-nous appelés en renfort sur des missions autres que nos missions douanières (sécurisation des convois d'équipement sanitaire par exemple, aide administrative, etc) ».

Réponse de la DG : la douane doit garder une force de réserve. La priorité actuelle est le confinement.

Reconnaissance de maladie professionnelle.

La CFDT demande que les agents atteints par le coronavirus soient reconnus en maladie professionnelle. Ils seront ainsi mieux protégés

Réponse de la DG : Elle renvoie aux propos du Ministre, qui pour l'instant, ferme la porte à cette reconnaissance.

ÉTAT DE LA CONTAMINATION EN DOUANE

Voici, ci-joint, le tableau fourni par la direction Générale. Il s'agit là de la situation au lundi 23 mars. Nous sommes aujourd'hui à 161 agents malades soit 32 collègues de plus par rapport à vendredi

**PROCHAINE RÉUNION DEMAIN À 15H00
BON RÉTABLISSEMENT À NOS COLLÈGUES TOUCHÉS PAR LE COVID19.
VOUS LE VERREZ CI-JOINT, LA CONTAMINATION PROGRESSE.
PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES
BON COURAGE À TOUS.**

	SITUATION AU 23 MARS 2020		
	Nombre total d'agents présents dans les services	Nombre total d'agents en quatorzaine	Nombre d'agents malades (confirmé par test ou non)
DI DR SCN			
DI Grand Est	152	49	22
DI IDF	179	46	15
DI NORMANDIE	118	25	1
DI PACA CORSE	218	31	0
DI BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE	126	43	2
DINA	156	6	1
DI BOURGOGNE	141	12	2
DI HAUTS DE FRANCE	317	75	30
DIPA	227	178	31
DI OCCITANIE	161	27	6
DNRED	251	55	5
DI ARA	237	37	13
DNGCD	107	58	12
DNRFP	20	3	2
DNSCE	20	1	0
CID	20	0	1
SEJF	1	9	2
DR MAYOTTE	23	3	0
DR REUNION	62	5	0
DR NOUVELLE CALEDONIE	40	2	0
DI ANTILLES GUYANE	41	3	2
DR GUADELOUPE	34	16	5
DR GUYANE	48	3	0
DR SAINT PIERRE ET MIQUELON	16	1	0
DR POLYNESIE			
DIRECTION GENERALE			
SDRH	4	0	2
DRI	0	1	1
SD FIN	0	0	0
SDSI	1	2	0
SD JCF	5	2	4
COMINT	5	1	1
SD FID	3	3	0
DSECE	3	0	1
SD RESEAU	2	3	0
IS	0	1	0
COM	2	0	0
PSG	0	0	0
SPID	0	0	0
TOTAL	2740	701	161